



Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76

ugict.mairie.villejuif@gmail.com

PSC = Protection Sociale Complémentaire

*L'ordonnance du 17 février 2021 oblige les employeurs publics à financer, à terme, **au moins 50% de la complémentaire santé des agents publics, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé.***



Syndicat des Ouvriers
et Employés Territoriaux
de la Mairie de Villejuif

01.46.78.93.87 – 06.17.44.09.82

la.cgt.villejuif@gmail.com

Alors ?

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : OÙ ON EN EST ?

Depuis début 2014, une participation de l'employeur à la mutuelle des agents de la ville est possible à **condition que ceux-ci aient souscrit à une mutuelle labellisée**. Le but était d'augmenter le taux d'agents souscrivant à une assurance complémentaire. Lors de l'examen du Rapport sur l'Etat de la Collectivité (REC) en comité technique, nous avons appris que moins de 15% des agents de la ville bénéficient de cette aide. Avant 2014, plus du quart des agents n'avaient pas de mutuelle ! Concrètement, cela veut dire qu'ils n'ont pas accès à certains soins, ou qu'ils se retrouvent sur la paille après une hospitalisation. La *prévoyance*, qui permet un maintien de salaire en cas de longue maladie, est encore moins souscrite.

Dès nos premières rencontres avec l'adjointe chargée des ressources humaines, celle-ci nous a affirmé la volonté de l'employeur de prendre en charge une assurance prévoyance en plus de la mutuelle dans le cadre de la politique de dé-précarisation. Les négociations devaient commencer au deuxième semestre de cette année. Il y a du retard...

La nouvelle obligation de prise en charge à 50% (au minimum !) va s'appliquer progressivement : au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics. Puisque c'est déjà en chantier, allons y directement, sans attendre 2026, pourquoi pas avec un contrat de groupe et une prise en charge qui permettront d'obtenir des tarifs raisonnables et à hauteur de tous les salaires des agents de la ville de Villejuif !

L'exigence de la CGT :

Sur le plan national : Sauvegarde du système de la sécurité sociale par répartition !

Sur le plan local : Mise en place d'un contrat de groupe pour proposer une mutuelle et une prévoyance prises en charge à 75% pour tous les agents de la ville !

ASSEMBLEE GENERALE : LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

de 13h30 à 17h, à la BOURSE DU TRAVAIL, 16 rue Jean Jaurès.

Pour rappel : Vous pouvez déposer une HIS par mois, en prévenant votre chef de service 3 jours à l'avance afin de participer. Il doit justifier un éventuel refus. Les HIS sont cumulables sur trois mois (vous pouvez donc poser 3 heures pour cette fois ci). Le temps de trajet n'est pas compris dans la durée de l'Heure d'Information Syndicale. (Article 6 du Décret n°85-397 du 3 avril 1985)

ET TOUS ENSEMBLE POUR LA JOURNEE D'ACTION DU

5 OCTOBRE 2021

Départ groupé du Local Syndical – 21 rue Sévin – 13h